

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 4 avril 2022

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Date de convocation : 29 mars 2022  | Nombre de membres { présents : 41<br>absents : 42 |
| Nombre de membres en exercice : 83  |   |
| Date de publication : 14 avril 2022 |   |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 41  
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2022-10  
Abstentions, blancs ou nuls : 0

**OBJET : Correction du programme Electrification 2021 (ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le QUATRE du mois d'AVRIL, lundi à 9 heures 25 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 41 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice  
(Nota : du fait de l'état d'urgence sanitaire, le quorum se porte à 28)

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON  
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers  
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'île d'Oléron  
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers

M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN  
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac  
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade  
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. LORAND Jean, suppléant de M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha  
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 42 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé  
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron, excusé  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE  
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes, excusé  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé  
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans  
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons  
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé  
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage, excusée  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé  
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes, excusé  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers, excusé  
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac, excusée  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé  
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Madame Lydie DEMENÉ, déléguée du canton de Tonnay-Charente, est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président rappelle que, lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité avait voté un volume de dépenses de 16 578 400 euros HT au titre du programme ER 2021.

Toutefois, le volume d'aide engagé par le FACÉ doit être corrigé pour le programme 2021 : la subvention pour le programme 2021 n'étant pas encore connue lors de la réunion du Comité, un montant de 3 559 500 euros avait été présenté correspondant à la dotation initiale. Or, la subvention pour 2021 est désormais connue et se porte à 3 092 800 euros.

Dès lors, M. le Président propose au Comité de diminuer le programme du SDEER à due proportion, pour ce programme aidé par le FACÉ.

Par ailleurs, pour permettre la poursuite d'opérations d'effacement au cours du printemps 2022, et en attendant le début du programme ER 2022 qui commencera en juin 2022, M. le Président propose au Comité d'augmenter l'enveloppe des travaux d'effacement de 300 000 euros (HT), pour la porter à 5 100 000 euros (HT). Le SDEER pourrait alors recourir à l'emprunt à due concurrence de cette somme, en tant que de besoin.

Partant, M. le Président propose au Comité de modifier comme suit le montant du programme ER 2021 :

|  |              |
|--|--------------|
| Travaux aidés par le FACÉ  | 5 566 000 €  |
| Travaux bénéficiant de la subvention au titre de l'article 8             | 2 125 000 €  |
| Effacements de réseaux pris en charge par le SDEER                       | 5 800 000 €  |
| Divers travaux non aidés par le FACÉ (dont extensions et enfouissements) | 3 750 000 €  |
| Total du montant de travaux (HT)   | 17 241 000 € |

Au 1<sup>er</sup> avril 2022, on constatait un volume de 8 950 000 euros HT engagé auprès des entreprises et des fournisseurs. M. le Président estime que, à fin 2022, les dépenses globales du programme ER 2021 ne devraient pas excéder le montant proposé au Comité.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été faites concernant la correction du programme Electrification 2021 (ER 2021) ;

2 - Décide de porter le plafond d'emprunt à 5 100 000 euros pour le programme ER 2021, à rembourser sur quinze ans, à réaliser en tant que de besoin.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
le Président,  
François BRODZIAK*